

Plan d'action 2022-2023

POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

À notre école

Nous croyons que les élèves et l'ensemble du personnel doivent se sentir bien et en sécurité à l'école. Afin de maintenir ce climat propice au développement des élèves et à leurs apprentissages, tous les membres du personnel contribuent à la mise en œuvre d'un plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire. La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique. Si nous en sommes témoins, nous intervenons.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement. Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Nos résultats

Le dernier sondage SEVEQ a eu lieu en 2020-2021. La majorité des dimensions présente de très forts taux de satisfaction :

Climat de sécurité : 96%

Climat relationnel et de soutien : 92%

Engagement et attachement au milieu : 89%

Climat de justice : 84%

La remise des certificats ayant connu un franc succès l'année dernière, nous avons décidé cette année d'impliquer les élèves dans le choix des critères et d'en augmenter la fréquence (une fois par mois au lieu de 3 par année précédemment). Nous avons donc remis 280 certificats! Le tout publicisé sur notre page Facebook!

De plus, nous poursuivons la remise des billets « Pris sur le vif », toujours populaires.

Portrait de la situation

Les manifestations de violence physique sont rares à l'école. Cependant, la violence verbale demeure la forme de violence la plus présente et des mesures sont prises afin de diminuer cette violence. Nous mettons également l'emphase sur l'enseignement explicite de la gestion des petits conflits dans la cour.

Le travail effectué dans les dernières années a contribué à l'amélioration du climat de notre école et à rendre les règles de conduite plus claires et applicables par tout le personnel. Ces règles ont été révisées pour 2022-2023.

L'ajout des billets « Pris sur le vif » depuis l'année 2017-2018 nous permet de récompenser les bons comportements et ainsi d'enseigner explicitement aux élèves les actions à poser en société.

Priorité(s)

Nous poursuivrons les actions du plan de lutte. Nous porterons une attention plus particulière à la violence verbale dans la cour de récréation. De plus, nous souhaitons impliquer davantage les élèves dans les prises de décisions afin d'augmenter leur sentiment d'appartenance au milieu.



moi
j'agis

Définitions

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nos actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- *Implication des élèves pour suggérer des catégories pour lesquelles récompenser les comportements adéquats.
- *Instauration d'un tableau d'honneur virtuel ; c'est-à-dire publication sur Facebook des photos des méritants du mois.
- *Implication des élèves dans la vie scolaire : brigade scolaire, bulletin hebdomadaire au télévoix, présentation des critères des certificats.
- *Implication de la TES au niveau de la prévention (animation éventuelle dans les classes, sous-groupes, etc.)
- *Mois de la communication positive afin d'inciter les bons comportements / gestes / formulations.
- *Communication constante entre tous les membres du personnel de l'école pour bien identifier les élèves à risque de subir de l'intimidation et/ou d'intimider afin de prévenir ces situations.
- *Continuité des billets « Pris sur le vif » qui vise à souligner les bonnes actions.

Nos actions si on constate un geste de violence ou d'intimidation

Au moment où le geste est observé :

Aussitôt signalés, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés. Ils sont évalués et des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes. Au besoin, on recourt à des ressources professionnelles de l'école ou de la communauté.

Les signalements sont traités de façon confidentielle. Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec la police.

Mesures de soutien et d'encadrement :

Un soutien sera fourni aux élèves victimes ou témoins de violence ou d'intimidation. Les élèves auteurs d'actes de violence ou d'intimidation doivent réparer le tort causé et un soutien est fourni pour les aider à changer de comportement.

Au besoin, un plan d'intervention sera mis en place pour les élèves concernés. Dans la recherche de solutions, l'implication des parents, des membres du personnel et des partenaires qui sont concernés par les élèves impliqués est demandée.

**VIOLENCE ET
INTIMIDATION**
100%
**PRÉVENTION
INTERVENTION**

Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte, la gravité, la fréquence et l'intensité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

Suivi :

Un suivi est donné pour s'assurer que les actes de violence ou d'intimidation ont pris fin. Les adultes et les élèves concernés sont informés de l'évolution de la situation. La direction communique avec les membres du personnel et les élèves concernés (dans le respect de la confidentialité) pour s'informer du résultat des démarches, des actions entreprises et du respect des engagements pris. Elle le fait à quelques reprises dans les semaines qui suivent afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de récidive. L'éducatrice fait suite après 2 jours, 1 semaine et 1 mois afin de s'assurer que l'enfant se sente en sécurité.

Moyens pour dénoncer ou signaler une situation

- Tu es un élève victime, fais-toi entendre, AGIS! Parles-en à un adulte de l'école ou à tes parents, dis-lui ce qui se passe. Si cela se répète, tu en parles à nouveau. Tu peux aussi écrire ce que tu vis et le déposer dans la boîte de dénonciation près du bureau de l'éducateur spécialisé, le déclarer dans l'agenda avec l'aide de tes parents ou venir en parler avec la direction.
- Tu es un élève témoin, fais-toi entendre, AGIS! Plutôt que de rester là à regarder et à écouter, parle à la personne qui pose ces gestes, va chercher l'aide d'un adulte, apporte ton soutien à la personne qui est victime ou demande l'aide de tes parents.
- Vous êtes le parent d'un élève victime ou d'un élève témoin. Si votre enfant se confie pour signaler une situation, il est important de lui dire qu'il a un grand rôle à jouer et que ses réactions peuvent encourager ou décourager l'agresseur. Rappelez-lui l'importance de dénoncer, d'avertir un adulte de l'école ou d'en parler avec la direction.

Pour signaler une situation dans le transport scolaire : (418) 838-8310 poste 27739 (ASSEZ)
(418) 888-0500 (sans frais pour Lotbinière)

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

**Dénoncer ou signaler
ce n'est pas « STOOLER »**

Les parents ou les élèves majeurs peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@csnavigateurs.qc.ca

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le :

**Plan d'action
Pour un milieu
sain et sécuritaire**



**Centre
de services scolaire
des Navigateurs**

Québec